

DÉPARTEMENT
DE
MAINE-ET-LOIRE

LE PRÉSIDENT

Angers, le 07/02/2017

*Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier Ministre,
Madame le Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,*

Notre collectivité a été récemment alertée par l'Association des Départements et Régions Cyclables (ADRC) de l'arrêt d'allocation de la subvention 2016 par le Ministère de l'Environnement.

Je me permets d'attirer votre attention sur l'inquiétude que suscite pour ma collectivité, comme pour bien d'autres, le retrait du soutien de l'État à ce partenaire stratégique pour les collectivités. Depuis de nombreuses années, le Département de Maine-et-Loire est investi sur la thématique vélo tant en qualité de maître d'ouvrage d'itinéraires cyclables majeurs telle La Loire à Vélo, itinéraire européen, et la Vélo Francette, itinéraire national, qu'en accompagnement technique et financier des collectivités qui contribuent à la réalisation d'itinéraires d'intérêt national (V 47 - Vallée du Loir à Vélo, et V 44 – Alençon / Le Mans / Saumur), et au maillage de boucles cyclables. Cette action collective des maîtres d'ouvrage publics aura permis de passer le réseau d'itinéraires cyclables dans le Maine-et-Loire de 200 km en 2009 à plus de 600 km en 2016. L'Anjou s'affirme ainsi comme une destination vélo majeure au niveau national, s'inscrivant dans un réseau en expansion à l'échelle de l'ensemble du Grand Ouest, Pays de la Loire et Bretagne. L'offre vélo devient pour les communes traversées un véritable levier d'activité économique.

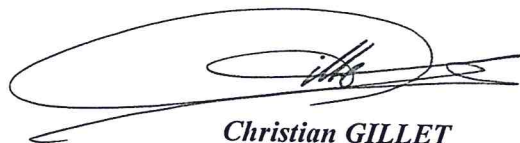
En outre, ces aménagements sont fréquentés autant par les touristes que par les habitants locaux qui découvrent une nouvelle offre de loisirs de proximité. A fortiori en zone urbaine et péri-urbaine, les aménagements cyclables réalisés sont pratiqués par les locaux, pour la balade comme pour des déplacements domicile/travail. Ces équipements sont les premiers lieux d'apprentissage du vélo pour les enfants et favorisent la pratique des déplacements vélo entre domicile et école. De même, en agglomération les grands itinéraires touristiques cyclables accueillent un usage mixte, pratiqués par les touristes ainsi que par les habitants pour leurs déplacements de proximité.

Très investi sur la thématique vélo, c'est tout naturellement que le Département est depuis de nombreuses années adhérent de l'association Départements et Régions Cyclables, organisme faisant référence au niveau national pour coordonner le schéma national des véloroutes et voies vertes ainsi que la mise en cohérence de l'action des collectivités. L'ADRC assure l'observation des fréquentations des itinéraires, également très utile pour nos collectivités. Cet organisme au fil des années se sera révélé comme un centre de ressources, comme un acteur de mutualisation des savoir-faire, essentiel pour les collectivités. L'ADRC s'est affirmé en outre comme un outil indispensable au développement des réseaux d'élus et de professionnels investis sur cette thématique porteuse.

Conscient du rôle important que joue l'ADRC, le Département de Maine-et-Loire s'est investi dans la vie de l'association en siégeant à son Bureau et à travers l'organisation en 2019, en Anjou, des Rencontres annuelles des Départements et Régions Cyclables. Dans un contexte de contraintes budgétaires, l'organisation de cet événement constitue pour le Département de Maine-et-Loire un investissement important tant dans la mobilisation de ses équipes que sur le plan financier.

Dans ces conditions, alors que la COP 21 aura mis en avant l'importance du développement des déplacements doux, que le schéma national des véloroutes et voies vertes aura été réalisé à plus de 60%, que le vélo en France s'affirme d'année en année comme une offre touristique majeure, profitant tant aux loisirs qu'aux déplacements des habitants, il paraîtrait regrettable que l'arrêt du soutien de l'État remette en cause l'équilibre financier d'un partenaire indispensable à la mise en cohérence du développement de la pratique cycliste ; ainsi, je me permets de vous inviter à réexaminer le partenariat établi avec l'ADRC, qui a encore beaucoup à apporter à ses partenaires, au vu du travail qui reste à accomplir.

Vous remerciant de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, l'expression de ma haute considération.



Christian GILLET

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75 008 PARIS